Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2017) **Heft:** 2154

**Artikel:** Quelle politique de propriété pour les productions des médias publics? :

La transition numérique pousse les médias à rechercher l'attention par

tous les moyens, sans que les réglementations suivent

Autor: Viallon, François-Xavier

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014265

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

laquelle Donald Trump ne cache pas qu'il entend désormais négocier des traités bilatéraux.

Il commence ainsi par s'en prendre à un seul pays, en l'occurrence l'Allemagne, accusée au surplus de manipuler l'euro à la baisse afin de favoriser ses exportations. Ce qui est doublement faux. D'une part, si manipulations de l'euro il y a, elles seraient le fait de la Banque centrale européenne. D'autre part, si ces manipulations sont efficaces,

ce n'est précisément pas celles que l'Allemagne souhaite, car ses dirigeants ne cachent pas, depuis longtemps, qu'ils préféreraient un euro plus fort!

Que se passera-t-il – ou passerait-il – chez nous si Donald Trump venait à s'intéresser à notre excédent commercial, nous qui sommes aussi accusés de manipuler notre monnaie pour favoriser nos exportations? Il nous sera difficile de dire que les interventions de la Banque nationale suisse (BNS) ne visent pas, effectivement, à faire baisser le franc. Ici, nous savons bien que l'objectif de la BNS est d'éviter l'envolée de notre monnaie pour que notre économie ne soit pas asphyxiée par noyade (quoique, de l'avis du nouveau président des Etats-Unis, l'étouffement par noyade ne serait pas dépourvu d'efficacité).

Mais il n'est pas exclu que ce message ait de la peine à être entendu à Washington. Et nous serions tout seuls à devoir le défendre. La situation pourrait devenir compliquée.

# Quelle politique de propriété pour les productions des médias publics?

La transition numérique pousse les médias à rechercher l'attention par tous les moyens, sans que les réglementations suivent

François-Xavier Viallon - 14 février 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/31012

Les médias numériques jouent un rôle croissant dans la vie politique. Chez nos voisins français, Jean-Luc Mélenchon recueille en ce moment près de 200'000 vues sur la plateforme YouTube pour chaque édition de sa *Revue de la semaine*, et Emmanuel Macron et Marine Le Pen ne sont pas en reste.

Lors de la quatorzième édition de ladite revue, un des sujets soulevés portait sur la radio de service public France Inter: celle-ci a dénoncé auprès de YouTube la réutilisation sans autorisation par la campagne de Mélenchon d'images le représentant lors d'interventions radiophoniques, et cela à deux reprises. Or, afin de se conformer aux dispositions légales relatives au droit d'auteur, les conditions générales d'utilisation de YouTube prévoient qu'un troisième faux-pas entraînerait la fermeture du compte du candidat et l'effacement des vidéos diffusées.

Un premier élément portant à commentaire est la production d'images par une radio. Le fait de filmer désormais animateurs et invités reflète un aspect de la convergence des médias (DP

2140), tout comme le transfert de la deuxième chaîne TV tessinoise La due sur Internet, mentionné par le futur directeur de la SSR Gilles Marchand dans une interview accordée à la Wochenzeitung. L'argument sous-jacent est celui de l'adaptation aux nouveaux usages, notamment ceux des jeunes. Mais l'augmentation généralisée du contenu vidéo produit - plus de 300 heures chargées chaque minute sur YouTube! - indique l'émergence d'un nouveau modèle d'affaires qui présuppose que l'image soit mise à disposition

gratuitement.

L'augmentation du contenu diffusé et regardé n'a que marginalement bénéficié aux médias publics. Selon l'Union européenne des radiostélévisions, leurs revenus publicitaires ont baissé, et leur audience a diminué auprès des jeunes (comparé aux aînés). Les médias publics auraient-ils raté le coche du numérique? Les transformations récentes sont nombreuses: multiplication des canaux de diffusion et du contenu produit, mise à disposition de vidéos d'information pour la presse, et, pour la radio, mise à disposition du contenu par le biais de podcasts à télécharger librement.

Mais la montée en puissance de la vidéo n'est pas synonyme seulement d'un visionnement accru de contenus par les utilisateurs, mais également d'une attention toujours plus difficile à capter, d'autant plus que les usages autour du contenu se diversifient: participation des individus à sa mise en valeur, rediffusion, transformation, remix, etc. Un des facteurs ayant contribué à augmenter l'audience est la diffusion plus libre du contenu vidéo, permettant son visionnement, et moyennant quelques clics son enregistrement.

Dans son <u>rapport sur</u> <u>l'économie numérique</u>, le Conseil fédéral se préoccupe avant tout d'éviter les

réglementations intempestives pour assurer l'essor de cette économie. Il s'attarde en revanche peu sur les limitations existantes dont la levée devrait être encouragée: renonciation au droit d'auteur au profit d'un droit de reproduction (c'est ce que fait par exemple DP avec la clause figurant au pied de ses articles), suppression de la redevance sur les supports vierges, élargissement des modes de rémunération des auteurs (voir par exemple musicoin.org), réorientation de la politique vers les données produites par les utilisateurs, etc. De nombreuses possibilités existent, mais les intérêts établis sont prêts à dépoussiérer certaines lois plus vite que d'autres.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

## Index des liens

## Réforme de l'imposition des entreprises: les villes en prise directe

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html #a 50

https://www.domainepublic.ch/articles/30584

http://www.fdk-cdf.ch/-/media/FDK\_CDF/Dokumente/Themen/Steuerpolitik/Unternehmensbesteuerung/1701 31\_USR\_III\_MM\_FDK\_DEF.pdf?la=fr-CH

https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2017/2017-02-12/reforme-impo